

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Éducation musicale

Le chant

La chorale à l'école

Tout élève qui le souhaite doit pouvoir s'engager chaque année dans la réalisation d'un projet choral ambitieux et associant autant que possible d'autres formes d'expression artistique. Cette possibilité lui permet, outre de trouver plaisir à chanter dans un cadre collectif, de découvrir les exigences d'un spectacle organisé en fin d'année scolaire. Associant des élèves issus des différents niveaux du cycle, la chorale gagne à réunir écoliers et collégiens, ces derniers même au-delà du cycle 3. Elle profite pleinement, lorsque cela est possible, d'un partenariat avec des artistes professionnels, notamment pour assurer l'accompagnement instrumental de la chorale.¹

Un projet artistique au cœur des objectifs de l'éducation musicale

Inscrite dans le cadre des horaires de l'éducation musicale dans le premier degré ou complément des activités musicales pratiquées en classe dans le second degré, la chorale permet d'engager les élèves dans un projet artistique dont le sens se construit autour de l'objectif d'une production finale.

Faire de la musique ensemble, tendre vers la réalisation d'un spectacle constituent de puissants facteurs de motivation. Portés par le plaisir du chant collectif et l'ambition d'un projet partagé, les enfants vivent des moments d'immersion dans la musique et expérimentent parallèlement l'écoute, le respect d'autrui, le dépassement de soi, la posture d'artiste, la fierté du résultat obtenu. Mobilisant leur sensibilité et développant peu à peu leur maîtrise du geste vocal, ils découvrent les exigences et les plaisirs liés à un travail vocal approfondi. Complétant et enrichissant ainsi la pratique vocale initiée dans l'enseignement obligatoire d'éducation musicale, la chorale est un lieu d'expression, d'apprentissage et de pleine valorisation des compétences vocales des élèves.

Le projet choral s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs du travail d'éducation musicale prescrit dans les programmes (découvertes et apprentissages en lien avec les répertoires abordés, par exemple) ; il est aussi au service du parcours d'éducation artistique et culturelle. En effet, la finalité de présentation publique conduit fréquemment à associer à la production vocale d'autres formes d'expression artistique (mise en espace, chorégraphie, décor), à découvrir des lieux de spectacle, à rencontrer des musiciens professionnels ou des techniciens qui accompagnent le concert. Ce sont autant d'expériences qui nourrissent le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.

Porté par un engagement collectif au service d'un objectif artistique commun, le projet choral offre un terrain privilégié pour le développement des compétences relatives à l'enseignement moral et civique : « *Participer à une chorale et s'y investir pour mener à bien le projet artistique qu'elle met en œuvre permet à l'élève de vivre pleinement les quatre dimensions de sa citoyenneté*

en construction. Sa sensibilité est sans cesse sollicitée et doit apprendre à s'accorder à celle des autres ; le respect des règles, celles du langage musical comme celles du travail collectif de la musique, est une exigence permanente à toutes les étapes du travail choral ; le jugement se décline en écoute critique de son expression vocale individuelle comme du rendu collectif [...] ; enfin, l'engagement de chaque élève est indispensable à l'aboutissement du projet artistique [...] »²

Organiser la chorale

Dans le premier degré, son organisation obéit à quelques principes fondateurs³ :

- « - Le chant choral s'inscrit principalement dans les horaires d'éducation musicale prévus dans le cadre des 24 heures d'enseignement hebdomadaire ;
- La chorale se compose des élèves d'une ou de plusieurs classes, d'un même niveau ou de niveaux différents ;
- Elle est dirigée par un professeur des écoles, avec, le cas échéant l'appui d'un intervenant agréé.

Dans le second degré :

- « - La chorale est un enseignement facultatif proposé en complément de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale ;
- La chorale est intercycles et multiniveaux ;
- La chorale est dirigée par un professeur d'éducation musicale »

Inscrite dans le projet d'école, la chorale nécessite une réflexion pédagogique collective. Son organisation découle d'une concertation qui tient compte des ressources locales, des compétences de chacun et du projet annuel. Quelles que soient les particularités du contexte et les choix effectués, la chorale est à envisager comme une activité régulière, d'une fréquence si possible hebdomadaire, en tout cas inscrite dans la durée de l'année scolaire. C'est à cette condition que le travail peut répondre à la perspective de développement des compétences vocales et à la préoccupation de qualité artistique.

La constitution des groupes correspond aux objectifs définis par l'équipe pédagogique et au projet artistique poursuivi, lesquels rendent possibles des configurations multiples : chorale composée d'une ou de plusieurs classes, du même niveau ou multiniveaux ; chorale de cycle, chorale d'école, chorale entrant dans le cadre d'ateliers décroisonnés, etc. Le développement de la pratique chorale peut trouver une résonance particulière dans la mise en œuvre d'une chorale de cycle 3, favorisant ainsi la collaboration pédagogique et les échanges de pratique entre enseignant-e-s des premier et second degrés.

La question de l'effectif mérite réflexion. Il ne s'agit en aucun cas de réunir le plus grand nombre possible d'enfants pour chanter ensemble. Il est habituellement conseillé, au contraire, à l'école élémentaire, de ne pas dépasser un regroupement de trois classes, afin de garantir la qualité de la pratique chorale. Sur ce point, il faut bien distinguer ce qui relève du travail d'apprentissage conduit au fil de l'année, lequel nécessite un effectif maîtrisé

Retrouvez Éduscol sur



2. *Chorales scolaires*, circulaire n°2016-201 du 13-12-2016, *BOEN* n°46 du 15 décembre 2016.

3. Rappelés dans la circulaire n°2016-201 du 13-12-2016.

permettant une pratique vocale approfondie, et ce qui relève des regroupements liés au spectacle final ou aux rencontres chorales, moments où des rassemblements plus importants sont tout à fait envisageables.

S'appuyant sur ses compétences partagées et complémentaires, l'équipe pédagogique définit les modalités de travail et le cas échéant la répartition des rôles (direction de la chorale, accompagnement, etc.). Quant à l'articulation entre les temps de chorale et le travail ordinairement mené en éducation musicale, l'organisation généralement adoptée correspond au schéma suivant :

- temps d'apprentissage avec le ou la chef-fe de chœur et la totalité du groupe ;
- temps d'entretien en classe (révision, écoute des chants, compréhension et mémorisation des textes) ; outre leur objectif d'entretien du répertoire, ces séances permettent de satisfaire autant que de besoin au plaisir de répéter les chants et sont liées, si plusieurs enseignant-e-s sont concerné-e-s par le projet choral, à la nécessaire implication des enseignant-e-s dans le projet, même s'ils-elles ne sont pas le ou la chef-fe de chœur.

Le choix du [répertoire](#) respecte la tessiture des voix d'enfants et tient compte de leur capacité à assimiler les chants proposés, tant sur le plan musical que sur le plan textuel. Si le projet le permet, diversifier les styles abordés (traditionnel, classique, variétés, jazz, etc.) permet d'élargir l'horizon culturel des enfants. La chorale constitue aussi une opportunité de progression vers la polyphonie. Le répertoire peut ainsi mêler chants à l'unisson, canons, chants à deux voix, en veillant à éviter une trop grande complexité qui nuirait à la précision et à la musicalité de la production collective.

Mettre en œuvre une séance de chant choral

L'organisation matérielle a son importance. Pour favoriser l'efficacité du travail, il est conseillé d'adopter une disposition qui privilégie une installation confortable des enfants et des échanges visuels aisés : par exemple des bancs disposés en arcs de cercle, à la fois pour que le ou la chef-fe de chœur soit vu-e de tous, et pour que les enfants puissent alternativement s'asseoir et se lever. Pour chaque configuration, le chef de chœur veille à ajuster sa propre position ainsi que la distance avec le groupe, afin d'éviter aux enfants de lever la tête, posture préjudiciable à l'activité vocale.

Dans la mesure du possible, on choisit pour la séance de chant choral un temps de la journée favorable à la disponibilité des élèves et à leur concentration. Tout en restant agréable et détendu, ce moment demande en effet une attention fine de la part des élèves, tant pour l'écoute des modèles que pour les ajustements techniques et expressifs de la production vocale.

Dans le premier degré, le rôle de chef-fe de chœur est assuré par un-e professeur des écoles volontaire, éventuellement avec l'appui d'un intervenant extérieur. Dans tous les cas, les enseignant-e-s des classes concernées participent à la séance de chant choral. Les gestes de direction, les consignes et les exigences font l'objet d'une harmonisation qui facilite le partage éventuel de la direction de chorale, ainsi que les répétitions intermédiaires en classe.

La durée d'une séance de chant choral varie de 30 à 45 minutes en fonction de l'âge des élèves. La succession de différentes phases rythme le déroulement de la séance et favorise le maintien de l'intérêt et de la concentration. La première étape est consacrée à la mise en condition corporelle et vocale. Le temps qui suit est propice à de nouveaux apprentissages (découverte d'un nouveau chant, poursuite d'apprentissage d'un chant partiellement étudié). Généralement, la séance s'achève par la reprise d'un chant déjà connu. C'est l'occasion d'en conforter la mémorisation et d'en parfaire les détails d'interprétation.

Retrouvez Éduscol sur



La chorale peut chanter a cappella ou avec un accompagnement instrumental. Dans ce dernier cas, l'accompagnement, même modeste, réalisé par un-e enseignant-e ou un-e partenaire du projet choral sur un clavier, une guitare ou un accordéon, apporte toujours une dimension musicale fine en s'adaptant à la tessiture des voix des élèves, en guidant un tempo ou un phrasé, en s'ajustant aux divers choix d'interprétation. À défaut, on peut s'appuyer sur un accompagnement enregistré. Il faut alors veiller à sa qualité : tonalité adaptée à la tessiture des voix d'enfants, présence d'une introduction donnant clairement la pulsation et la note de départ, musicalité. Le niveau sonore doit en être réglé de manière à ne pas couvrir les voix. Les enfants doivent pouvoir l'entendre et y trouver un confort d'interprétation, tout en continuant à percevoir leur production vocale qui reste au premier plan.

Références bibliographiques

Chanter en classe et en chœur, livret et DVD, publication SCEREN, 2002.

Chorales scolaires, circulaire n° 2016-201 du 13-12-2016, BOEN n° 46 du 15 décembre 2016.

Retrouvez Éduscol sur

